

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE A L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES. FDAEC
2020. DÉCISION

Séance du 13 mai 2020

L'an deux mille vingt , le treize mai à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Auffret, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Barrière, M Bouteyre, M Pages, Mme Nardini, M Roucher, M Garnier, M Guichoux, M Cristofoli, M Morisset, M Cases, Mme Durand, Mme Rigaud, M Ouillade

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Braun à Mme Alhaitz
M Claudin à Mme Picard
M Dubos à M Auffret
M Alban à Mme Nardini
Mme Rivière à Mme Dumas
M Delpech à M Acquaviva
Mme Demare à Mme Layrisse
M Camacho à M Augé

Absent(s) :

M Barat, M Demanes

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile Picard.

La séance est ouverte,

Délibération du : 13 mai 2020
Rendue exécutoire le : 15 mai 2020
Publiée le : 15 mai 2020

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 13 mai 2020

FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE A L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES. FDAEC 2020. DÉCISION

M Antoine Augé, Adjoint au maire délégué aux Finances, au personnel, à l'administration générale et aux déplacements présente le rapport suivant.

Le Département de la Gironde a procédé à l'attribution des dotations cantonales du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes pour l'exercice 2020. L'enveloppe affectée aux communes de notre canton s'élève à 135 395 euros. Sa répartition est arrêtée par le binôme de conseillers départementaux en concertation avec les maires.

Ce fonds aide les communes pour la réalisation de travaux d'équipement, de voirie ainsi que l'acquisition de matériel ou mobilier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de réaliser l'opération de rénovation de la salle Georges Brassens, éligible au FDAEC et inscrite au budget de l'exercice concerné.

L'objectif de ces travaux est de repenser l'ensemble de la salle en offrant de nouvelles possibilités techniques permettant de répondre aux besoins d'une large palette de spectacles. La salle rénovée permettra ainsi d'améliorer l'accueil de spectacles vivants, de recevoir des spectacles professionnels et d'élargir la programmation à d'autres types de manifestations comme des conférences et des projections.

Les travaux prévoient une réfection des revêtements de sol, l'acquisition d'une tribune télescopique. L'espace scénique sera totalement revu et équipé de matériel de sonorisation, d'éclairage et de projection adapté avec notamment l'installation d'un écran de cinéma. Une mise aux normes générales des installations électriques du bâtiment est également prévue.

L'estimation du montant total des travaux de rénovation de la salle Georges Brassens s'élève à **442 210 € HT** (montant de base, hors prestations supplémentaires éventuelles), décomposée en trois lots :

- lot n° 1 Serrurerie, mécanique et menuiserie de scène estimé à 155 550 € HT (hors PSE)
- lot n° 2 Éclairage de scène, sonorisation et vidéo estimé à 207 360 € HT (hors PSE)
- lot n° 3 Tribune télescopique, fauteuils de salle estimé à 127 450 € (hors PSE)

Décide de solliciter auprès du Département de la Gironde l'attribution d'une subvention au titre du FDAEC 2020 pour un montant de 86 708 euros pour la rénovation de la salle Georges Brassens.

Décide de solliciter une dérogation visant à obtenir l'autorisation d'effectuer les dépenses avant la réception de l'arrêté attributif de subvention correspondant.

Prévoit d'assurer le financement complémentaire par autofinancement ou emprunt.

Décide d'imputer les recettes correspondantes sur le budget de l'exercice en cours au compte 1323 "subvention du département".

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 13 mai 2020
pour expédition conforme
Le maire,



Jacques Mangon



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG20_032
Date de la décision:	2020-05-13 00:00:00+02
Objet:	FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE A L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES. FDAEC 2020. DÉCISION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique:	033-213304496-20200513-DG20_032-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 033-213304496-20200513-DG20_032-DE-1-1_0.xml	text/xml	894
nom de original: DG20_032.pdf	application/pdf	633456
nom de métier: 99_DE-033-213304496-20200513-DG20_032-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	633456

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 mai 2020 à 10h36min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 mai 2020 à 10h36min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 mai 2020 à 10h36min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 mai 2020 à 10h41min27s	Reçu par le MI le 2020-05-15